

LA MOBILISATION SUR LE BACCALAUREAT ET AU PREMIER TRIMESTRE RAPPORTE 2,4 MILLIONS D'EUROS !

Le résultat sera concrétisé sur l'évolution de l'ISVL de janvier. L'enveloppe augmente de 2,4 millions d'euros déjouant tous les pronostics des Cassandre !

Cela va se traduire par des augmentations mensuelles conséquentes pour les collègues des pays qui se sont les plus mobilisés. Les chiffres définitifs ne sont pas encore connus mais les collègues d'Espagne et de Madagascar peuvent tabler sur des augmentations mensuelles de plus de 100 euros.

Par contre quelques baisses importantes sont programmées. Le SNES a demandé qu'elles soient annulées.

Il s'agit de mesures d'urgence qui sont le résultat des actions de grève menées par les personnels et particulièrement celles sur le baccalauréat. La direction de l'AEFE suggère d'ailleurs presque ouvertement de troquer ces mesures contre la paix sociale en 2012 !

Pour autant, le SNES continue de maintenir la pression sur les autres dossiers chauds à l'AEFE : avantage familial, congé maladie, IE des expatriés, suppressions de postes et réduction de la précarité au siège et dans les établissements, situation des recrutés locaux et respect du droit syndical pour tous.

Dans le même temps, le torchon brûle dans de nombreux pays avec la création de l'Institut Français et la fusion SCAC/EAF qui vont provoquer des suppressions d'emplois en cascade ! Le SNES et le SUPMAE soutiennent les collègues d'Athènes fortement menacés et les personnels du Maroc qui subissent des pressions pour signer des avenants à leurs contrats qui les livreraient à l'arbitraire et détérioreraient leur situation.

A l'étranger comme en France, l'action syndicale s'impose pour éviter les reculs sociaux et gagner sur l'évolution de nos rémunérations. Aujourd'hui, dans cette période préélectorale, comme demain après les élections présidentielle et législative, l'action des personnels sera déterminante pour changer de politique.

Bonne fêtes de fin d'année et meilleurs vœux syndicaux pour 2012.

Paris, le 14 décembre 2011

SOMMAIRE

- 1. L'Etat colonial est de retour à Mayotte**
- 2. Les combats du SNES sur l'indemnité spécifique de vie locale, l'avantage familial et les abattements en congé maladie à l'AEFE**
- 3. Compte rendu du Conseil d'Administration de l'AEFE du 30/11**
- 4. Compte rendu du Comité Technique de l'AEFE**
- 5. Jugement important du TA de Papeete sur la situation des stagiaires polynésiens**
- 6. Compte rendu de la CCP Mission Laïque Française**
- 7. Compte rendu du CHSCT de l'AEFE du 14 novembre 2011**
- 8. La FSU représentait les personnels du siège de l'AEFE le 14 novembre à une instance de concertation**
- 9. Le SNES sur le terrain Allemagne, Londres**



**H.D.F.
INFO
N° 5**

Secteur hors de France
téléphone : 33 1 40 63 29 41
télécopie : 33 1 40 63 28 31
site : <http://www.hdf.snes.edu>
courriel : hdf@snes.edu

1. L'Etat colonial est de retour à Mayotte

Depuis le début de l'année scolaire, le vice rectorat et la préfecture font feu de tout bois pour imposer des mesures qui rappellent un ordre colonial que l'on croyait aboli !

Il y a eu la gestion du conflit contre la vie chère avec un résultat qui ne convient toujours pas à la majorité des organisations syndicales. La position du vice rectorat et du ministère de l'éducation nationale qui ont voulu faire jouer aux personnels de l'éducation le rôle de briseur de grève, au détriment de leur sécurité, en refusant de fermer les établissements.

En matière de gestion des personnels, que ce soit sur les départs au bout de 1 ou 3 ans ou les congés administratifs, c'est le fait du prince qui domine. Les droits des personnels sont bafoués !

C'est également le cas en matière de renouvellement de séjour. Comme à la meilleure époque des colonies 16 collègues voient leurs demandes de renouvellement refusées sans aucune motivation écrite. En pleine crise de candidature pour le second degré à Mayotte (170 postes vacants l'année dernière), le vice rectorat avec la complicité du ministère de l'éducation nationale vire à tour de bras !

Les syndicalistes offensifs ne sont pas épargnés. Le Vice-recteur de Mayotte a émis un avis défavorable au renouvellement de séjour de notre collègue Yann DUROZAD, co-secrétaire général et porte-parole du SNES Mayotte et Secrétaire départemental adjoint de la FSU Mayotte. Il est également tout nouveau représentant des enseignants au Conseil de l'Education Nationale de Mayotte et au Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement de Mayotte.

Malgré l'avis du chef d'établissement favorable au renouvellement, le Vice-recteur veut régler des comptes avec le dirigeant syndical qui, dans l'exercice de son mandat, a critiqué certains de ses propos sur la situation du système éducatif à Mayotte et ses prises de position concernant la situation des enseignants lors du récent conflit social contre la vie chère.

Parmi les 16, il y a aussi le responsable du Réseau éducation sans frontières qui a eu le tort de s'illustrer dans le soutien aux jeunes comoriens scolarisés raflés régulièrement par la police pour les renvoyer en république des Comores.

Ces pratiques de non renouvellement d'un autre âge constituent un chantage odieux et ne devraient en aucun cas exister dans le 101^{ème} département français. Tout comme il serait temps qu'un véritable dialogue social s'instaure à nouveau après plusieurs années de retour à des décisions arbitraires.

Le fait du prince qui fait un retour en force dans l'éducation à Mayotte avec l'approbation voire la complicité du ministère de l'éducation nationale est inadmissible.

Le SNES Mayotte ne désarme pas, il poursuit l'action sur tous les terrains en alliant le recours juridique aux mobilisations et grèves.

Au niveau national, le secrétariat général du SNES s'est adressé au ministre Chatel sur les non renouvellements. L'action sur ce sujet, comme sur les autres, se poursuivra jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Sur le congé administratif ainsi que sur les départs au bout d'un an et trois ans, des recours seront étudiés y compris au cas par cas si les collègues nous fournissent les informations individuelles nécessaires.

Pour toutes les démarches, adressez-vous à la section du SNES Mayotte mayotte@snes.edu

2. Les combats du SNES sur l'indemnité spécifique de vie locale, l'avantage familial et les abattements en congé maladie à l'AEFE

Point spécifiques ISVL/ Congé maladie/ Avantage familial.

Les points traités reprennent les récentes évolutions de ces dossiers, traités au CA du 30.11 et au CT du 07.12.

ISVL : comme toujours, la directrice communique partiellement avec les personnels.

S'il est vrai que le SNES s'est félicité de la mesure sur l'ISVL, il a tempéré son appréciation par l'absence de perspectives pour 2013 et 2014 comme l'AEFE s'y était engagée en juin et il a dénoncé le non-respect des engagements pris sur l'avantage familial. Pour l'ISVL, les mobilisations des personnels avec le SNES-FSU permettent une avancée notable en 2012. Les personnels doivent rester très vigilants car l'engagement ne porte que sur l'évolution de janvier 2012. Au CA de l'AEFE, la directrice de l'AEFE et le président du CA ont confirmé que dans le principe, le verrou de l'enveloppe constante avait sauté pour l'ISVL mais sans engagement pour les années 2013 et 2014. Pour 2012, la direction du Budget accepte un déplafonnement pouvant aller jusqu'à 2,5M de plus (à ajouter aux 40M actuels) **C'est évidemment le résultat de l'action et la détermination des personnels, sans lesquelles aucune avancée n'aurait été obtenue.** Le dossier était remonté pour un arbitrage à Matignon. Le Budget précise par contre que le plancher des 15% (de l'IE) ne doit

pas/plus être un objectif. Il considère que ce décloisonnement servira à faire face aux situations les plus urgentes. Concrètement, le budget présenté au CA du 30.11 n'a pas été modifié mais les 2,5M€ seront mis à jour par une Décision Modificative (DM) au prochain CA (environ en avril). Par contre, les ouvertures de crédit pourront être répercutées dès le 1er trimestre 2012, au premier arrêté de l'année (janvier/février). En parallèle, l'administration proposera un travail de refonte de l'ISVL, pour définir ce qui est spécifique à cette indemnité, et pour reprendre pays par pays le niveau de l'ISVL. Ce chantier devra déboucher sur des propositions en 2013, avec le nouveau plan d'orientation stratégique de l'AEFE. L'administration, dans la logique comptable qui domine aujourd'hui toutes ses décisions, se réserve toutefois le droit de proposer des baisses d'ISVL, là où les besoins ne sont, selon elle, « pas avérés ». Les informations, reprises au CT de l'AEFE du 07 décembre 2011, ont fait l'objet de discussions plus concrètes lors d'une réunion le 08 décembre. Le SNES-FSU y a porté les revendications des personnels, réaffirmées notamment lors de la dernière mobilisation du 28.11. Rendez-vous est pris le 14.12 pour un chiffrage de nos demandes prioritaires par l'administration, la position de l'AEFE sur nos propositions et la mouture finale qui sera proposée pour l'arrêté de janvier 2012.

Ces avancées sont une confirmation du poids déterminant de l'action syndicale et de la mobilisation dans les pays. L'attitude de l'administration montre d'ailleurs, par plusieurs aspects, toute l'attention portée à ces mobilisations. Au cours de la réunion du 8, le SNES a clairement exprimé la demande d'un échéancier des discussions pour les évolutions à venir en 2013 et 2014. Comme plusieurs sections nous l'ont déjà fait remonter, la mise en place d'autres formes d'action peut être déterminante car la

pression doit être maintenue dans les établissements pour continuer à peser sur le dossier ISVL.

Congé maladie : la persévérance du SNES FSU et l'action des collègues finit par porter ses fruits : au CA du 30.11, la direction de l'AEFE annonce que le directeur des affaires financières (MAEE) a saisi la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique ainsi que la direction du budget. Le but est la suppression des abattements en période de congé maladie (étendre la jurisprudence Rist). Les services ont instruit le dossier et sont en train de finaliser une réponse formelle qui va dans ce sens. Au CTP du 07 décembre 2011, une modification du décret 2002-22 est présentée. L'article 15 ainsi modifié vise à maintenir le versement (aux agents en situation de congé maladie) de l'intégralité de leur traitement ainsi que les indemnités en vigueur. Le projet confirme également l'absence de dégressivité, d'une part, de l'indemnité d'expatriation et, le cas échéant, des majorations familiales pour enfants à charge en faveur des personnels expatriés et, d'autre part, de l'indemnité spécifique de vie locale et, le cas échéant, de l'avantage familial en faveur des personnels résidents. Ainsi, les fonctionnaires détachés auprès de l'AEFE sont traités de manière identique à celle des fonctionnaires sur le sol métropolitain, lesquels perçoivent l'intégralité de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement lorsqu'ils sont en situation de congé de maladie. Une bonne nouvelle car l'AEFE présente enfin cette modification que le SNES demande de très longue date. Pour l'instant toutefois, aucune précision sur la date de sortie de ce texte, attendue avec grande impatience par les personnels du réseau.

Avantage familial.

Le SNES-FSU est remonté au créneau en deux temps lors du CA du 30.11. Deux délibérations ont été proposées aux membres du conseil d'administration. La première pour l'introduction d'un forfait de 90€ par enfant, équivalent à un supplément familial de traitement moyen, dans l'espace économique européen (EEE). La seconde proposait l'augmentation du forfait existant hors EEE, aujourd'hui de 60€-les collègues n'ayant pas accès aux allocations familiales France- qui serait portée à 210€. Le Président du Conseil d'administration, a **rejeté les délibérations présentées par les membres du CA du SNES. Inadmissible selon nous et déni de démocratie dans la mesure où, en mai 2011. En effet, des délibérations analogues avaient été présentées par le SNES en mai 2011 et le président s'était engagé comme le dit le PV officiel de la séance** : "[le Président] suggère une réévaluation de l'impact budgétaire de la revalorisation du forfait avant que celle-ci ne fasse l'objet d'une délibération du CA, tout en s'engageant à inscrire la question à l'ordre du jour de la prochaine réunion. "**Engagement non tenu et non assumé : les personnels réagiront !** Sur le chiffrage (également annoncé au précédent CA) la directrice s'est contentée de préciser en CT qu'elle ne voulait pas communiquer le montant car « la somme était trop importante. »!

Deuxième demande des membres du CA du SNES, un abondement de la ligne « avantage familial » de 1M€ au budget 2012. Même demande du SNES pour la défense des personnels, et même réponse de l'administration : pas de vote !

Sur un fond comme sur la forme, les personnels ne se laisseront pas faire. Ils sont déjà nombreux à subir le rabotage ou le passage à zéro dans certaines zones (le SNES a déposé un recours en annulation), des niveaux d'avantage familial, alors que ce dernier, après les manipulations de l'AEFE, ne sert qu'à remplir les caisses des établissements pour remonter sur le budget des services centraux. **Le SNES continue de réclamer l'instauration et l'augmentation des forfaits dans et hors EEE afin que l'avantage familial remplisse enfin pleinement son rôle.**

3. Compte rendu du Conseil d'Administration de l'AEFE du 30 novembre 2011

Déclaration du SNES au CA de l'AEFE

Six mois ce sont écoulés depuis la dernière réunion de mai du conseil d'administration où un certain nombre d'engagements avaient été pris par le Président du CA.

Les engagements ont eu de la peine à se réaliser voire ont été sans suite.

De nombreuses grèves ont encore eu lieu pour montrer la détermination des personnels à faire améliorer leur situation.

Dans le même temps, le droit syndical est mis à mal dans plusieurs pays. C'est notamment le cas aux Emirats et au Venezuela où le responsable du poste diplomatique prend ses aises avec la Constitution. De leur part, cette attitude témoigne d'une ignorance du droit syndical prévu par les conventions internationales du travail et de son application dans un pays étranger. Tout ambassadeurs qu'ils sont, ils doivent respecter les lois de la République et la Constitution. Ils ne peuvent empêcher ou influencer les agents d'un établissement public sur l'usage de leur droit de grève.

La dernière grève date du lundi 28 où les personnels ont montré avec force que les augmentations d'ISVL étaient indispensables, que l'avantage familial devait être revalorisé et que le congé maladie devait rentrer dans la norme.

Des engagements ont été pris lors de la réunion du CA du 11 mai et nous ne comprendrions pas qu'ils ne soient pas honorés. Patrick et moi-même demandons que ces questions soient traitées à la suite de l'adoption du compte rendu de séance.

Sur un plan plus général, la politique de l'établissement public est marquée par la continuité. Au lieu de proposer à nos jeunes concitoyens à l'étranger un service public d'éducation accessible au plus grand nombre, l'AEFE continue de vendre du service éducation privilégiant l'aide aux familles plutôt que la soutien de l'institution.

La subvention qui, à ma connaissance, n'a pas encore fait l'objet d'un vote définitif au parlement porte bien cette marque de fabrique. Le sous financement est chronique et ne permet même pas d'assurer la rémunération des personnels en contradiction avec la loi portant création de l'AEFE.

Des choix néfastes pour la mission de service public d'éducation à l'étranger sont maintenus privilégiant l'encadrement voire la coordination géographique dont la pertinence n'est pas démontrée. Comme à l'éducation nationale, vous voulez imposer un mode de gestion privée de l'éducation qui détruit l'éducation alors qu'elle est un des piliers de la République.

La colère et l'exaspération sont partout, dans les services centraux et dans les établissements à l'étranger.

Attendez-vous à un puissant mouvement de grève le 15 décembre contre le projet concernant l'évaluation qui va accroître l'autoritarisme des chefs d'établissements et renforcer le « fait du prince » et qui mettra en cause l'avancement des personnels au rythme le plus favorable qui reste le point d'attractivité essentiel pour le recrutement des personnels résidents.

Vous l'aurez compris, ce que nous souhaitons, ce n'est pas la continuité mais le changement et nous continuerons à agir pour qu'il se fasse quels que soient les gouvernements.

Budget primitif 2012

Extraits de la présentation faite par la direction

Budget primitif 2012 des services centraux de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger

I- Les recettes 2012 sont composées de la dotation d'Etat et des ressources propres.

A- La dotation d'Etat est issue de deux programmes de la mission « Action extérieure de la France ».

- L'action « Agence pour l'enseignement français à l'étranger » du programme 185 « Diplomatie culturelle et influence » porte un montant de crédit de 422,5 millions d'€ pour l'AEFE (lettre plafond du premier ministre du 17 juin 2011). Cette subvention initiale a été diminuée de 3 M€ en septembre par la contribution de l'agence au titre de la l'économie globale de 1 milliard d'€ suite à la révision de la prévision de croissance.
- L'action « Accès des élèves Français au réseau AEF » du programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » à laquelle correspond un montant de crédit de 125,5 millions d'€ (lettre plafond du premier ministre du 17 juin 2011), dont 93,6 millions d'€ pour la sous action N°1 « Bourses scolaires » et 31,9 millions d'€ pour la sous action N°2 « Prise en charge ».
- Le projet de loi de finances prévoit une mise en réserve d'une partie de crédits sur chaque programme (mise en réserve appliquée après impact négatif de 3 millions d'€ au titre de la l'économie globale de 1 milliard d'€ suite à la révision de la prévision de croissance). Pour ce qui concerne le programme 185, cette mise en réserve représente 0,5% des crédits de dépenses de personnel et 6% des autres crédits. Pour le programme 151 le taux de mise en réserve est de 6%.
- En conséquence, le montant de la mise en réserve atteint 4 723 019 € sur la dotation du programme 185 portant la subvention à 414 785 545 € et à 7 530 000 sur le programme 151 portant la subvention à 117 970 000 €.

A- Les dépenses de personnel :

Les charges de personnel pour 2012 équivalent à 561,1 millions d'€ soit une variation de 2,35 % qui correspond à 12,9 millions d'€ de dépense supplémentaire.

1) Evolution des effectifs.

Les emplois rémunérés par l'agence se composent de deux contingents : les emplois sous plafond dont le nombre est inscrit dans le projet annuel de performance 2012 à hauteur de 6353 et les emplois hors plafond, entièrement financés par les établissements au nombre de 381 soit un total de 6723 emplois. A cela s'ajoutent 4085 emplois de recrutés locaux dans les établissements à gestion directe.

a) Les 6723 emplois gérés par les services centraux se répartissent comme suit :

- 1147 emplois d'expatriés (au 1/09/2012)
L'agence voit la catégorie des expatriés diminuer de 9 emplois sous plafond (suppression de 9 ETP Expatriés au 1/09/2012).
- 5426 emplois de résidents (au 1/09/2012)
La catégorie est en diminution de 6 emplois sous plafond (suppression de 6 ETP Résidents au 1/09/2012).
- 161 emplois au siège (au 01/01/2012)
A compter du 01/01/2012 le siège voit croître son nombre d'emplois de 26 ETP suite au transfert de 25 agents précédemment mis à disposition par le MAEE, et suite à la création d'un emploi pour le label « LabelFrancEducation ».

b) Sont intégrés aux emplois de l'agence les 4085 emplois de recrutés locaux des EGD, soit une augmentation de +3%.

Nombre d'emplois	Au 1 ^{er} septembre 2011	Au 1 ^{er} septembre 2012	Différence
Expatriés	1156	1147	- 9
Résidents	5432	5426	- 6
Recrutés locaux	3966	4085	+ 119
Siège	135	161	+ 26

2) Evolution de la masse salariale

La progression du BP 2012 par rapport au BP 2011 des crédits de personnels est de 2,35 %.

La valeur du point d'indice moyen retenue est stable par rapport à 2011 à 55,5635 €.

Les variations entre le budget 2011 et le budget 2012 peuvent être détaillées de la façon suivante :

• Effets quantitatifs: - 2,845 M€

• Expatriés : -2,246 M€

• Résidents : -2,708 M€

Pour les expatriés comme pour les résidents on constate une légère sous consommation de janvier à août au titre des crises achevées ou en cours qui ne donneront lieu à consommation d'emploi qu'à compter de septembre 2012.

Par ailleurs on constate en fin d'année (de septembre à décembre) les effets de la suppression de 9 postes d'expatriés comme de 6 postes de résidents.

• Effets qualitatifs + 15,728 M€

• Pension civile : 7,673 M€ (7,056 M€ avec correction par -0.617 M€ d'effet volume)

Cette augmentation est liée à la croissance du taux de contribution à la pension civile (avec ATI) à 68,92 % (65,72% en 2011).

Au total (effet qualitatif+ effet quantitatif), elle se répartit en 1,121 M€ pour les expatriés, 5,386 M€ pour les résidents et 0,549 M€ pour le siège (effet volume de + 26 ETP).

La progression sur la période du taux de pension civile poursuit sa trajectoire ascendante très dynamique conformément aux prévisions du triennal 2011-2013.

• Indemnité d'expatriation : +1, 923 M€ (0,989 M€ en corrigeant de l'effet volume)

Cette croissance est liée à une reconduction de la moyenne constatée 2011, et à l'intégration d'une prévision de dégradation de l'euro fin 2011, début 2012

• Evolution du traitement indiciaire et des charges : +1, 365 M€

Cette évolution se décompose en 0,218 M€ pour les expatriés (stabilité des effets prix) et en 1,34 M€ pour les résidents.

Un effet de repyramidage du siège entraîne un effet prix de -0.201 M€.

Enfin, ces effets prix très maîtrisés sont minorés par un effet volume négatif de 0.533 M€

• Avantage familial : +1, 480 M€

Cette augmentation est liée à l'extension en année pleine du barème 2011 et à la hausse des frais de scolarité prévue en septembre 2012.

• ISVL : +2.555 M€ (2,28 M€ en corrigeant de l'effet volume)

Comme pour l'IE, cette croissance est liée à une reconduction de la moyenne constatée 2011, l'extension en année pleine du dernier barème aurait conduit à une indemnité en baisse. Or les perspectives d'évolution du change imposent une approche plus prudente.

• Indemnité exceptionnelle : +0,211 M€

La croissance est liée à la hausse de l'IE et de l'ISVL.

Autres éléments : + 0,518 M€.

Il s'agit de la croissance du coût unitaire des majorations familiales, des heures supplémentaires, de l'indemnité de suivi et d'orientation, des éléments non individualisables (décharges syndicales, capital décès...).

Le Budget agrégé des Etablissements à Gestion Directe

La structure des recettes agrégées des EGD est la suivante :

La structure des dépenses agrégées des EGD est la suivante :

Personnels	Fonctionnement	investissement	Total
110 767 894	235 027 555	28 077 177	373 872 626

- Les dépenses de fonctionnement augmentent de 8% par rapport au BP 2011 et comprennent 13.140.904 € de charges non décaissables (amortissements et provisions)
- Les dépenses de personnel augmentent de 9% par rapport au BP 2011
- Les dépenses de fonctionnement hors charges non décaissables augmentent de 8% par rapport au BP 2011
- L'agrégation des budgets des 36 groupements d'établissements à gestion directe laisse apparaître un compte de résultat excédentaire de 9.097.324€ avec une capacité d'autofinancement de 19.970.916 €
- Les dépenses d'investissement sont de 28.077.177€. Ces dépenses sont financées pour 71% par la CAF, 8% par des subventions d'investissement et pour 21% par un prélèvement sur fonds de roulement

Le budget agrégé des 36 groupements d'EGD fait apparaître un montant total de 354.892.773 € en dépense de fonctionnement et un montant de 28.070.177 € au tableau des emplois soit un budget total de 382.969.950 €.

LE BUDGET TOTAL DE L'AEFE

Le budget global agrégé, services centraux et total des EGD (établissements en gestion directe), présente :

- Un compte de résultat prévisionnel d'un montant **1.074.345.773 €** avec un résultat prévisionnel excédentaire de **9.097.324 €**.

- Une capacité d'autofinancement de **25.970.916 €** et des dépenses d'investissement inscrites au tableau de financement agrégé prévisionnel pour **58.777.177 €**.

- Le montant total du budget agrégé de l'AEFE s'élève à **1.133.122.950 €** et l'équilibre global est assuré par un prélèvement global cumulé sur les fonds de roulement de **13.035.500 €**.

Les commentaires du SNES :

- la subvention est insuffisante comme toujours. Le sanctuaire prend l'eau ! Où est l'engagement de Sarkozy de l'année dernière ? Elle ne couvre pas l'évolution des dépenses salariales, ni la totalité des cotisations patronales de retraite.
- 9 emplois d'expatriés et 6 de résidents sont supprimés au nom de la « productivité » des établissements publics ! Il fallait l'inventer !
- le passage des 25 MAD du MAE sous budget AEFE est une mauvaise affaire pour les deux parties. Le plafond d'emploi du MAE est diminué d'autant et la charge de l'AEFE est augmentée sans garantie dans le temps pour la contrepartie budgétaire.
- Malgré l'absence de transparence dans ce budget, les suppressions d'emploi continuent au siège. 3 emplois ont été rendus mais il en reste encore 4 + 6 à venir d'ici fin 2013.
- Ce budget ne contient aucune mesure pour corriger la réforme de l'indemnité d'expatriation ni sur la remise à niveau de l'ISVL.

Le SNES a voté contre ce budget. Résultat du vote 8 contre et 19 pour.

Sans état d'âme, le budget est adopté malgré le vote contre des usagers !

Rapport d'activité 2010-2011

Le SNES a fait remarquer que les personnels enseignants occupaient peu de place dans ce rapport d'activité alors que tout ce qui tourne autour des activités non enseignantes sont valorisées. Mais les personnels sont partout à répondre la directrice !

Autre sujet sur lequel est intervenu le SNES, c'est le traitement du rapport social qui n'occupe que quelques lignes. La directrice a déclaré qu'elle fera mieux l'année prochaine.

Décision budgétaire modificative 2 - 2011

Pour les services centraux, pas de décision concernant la situation des personnels sauf un réajustement à la baisse des charges de personnel pour 978.564 euros (adéquation entre les dépenses prévues et le budget prévisionnel). La DBM concerne surtout les opérations immobilières avec 1 700 000 euros en crédits de paiement pour l'acquisition du terrain du futur lycée d'Hanoï. D'autres opérations sont reportées : Bogota, Berlin, Tunis, Sousse et Pékin.

Pour les EGD, les recettes de fonctionnement augmentent de 12.637.294 € :

- 4.941.695 € de subventions d'exploitation,
- 7.695.599 € de ressources nouvelles.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 16.969.916 € :

- 1.694.300 € pour les charges de personnel,
- 15.275.615 € pour les autres charges de fonctionnement dont 4.435.185 € de charges non décaissables.

Le résultat de première section est par conséquent diminué de 4.332.622 €.

Cette décision budgétaire modificative n° 2 porte le compte de résultat prévisionnel de première section à 343.388.236 € avec un résultat légèrement déficitaire de 809.905 € mais avec une capacité d'autofinancement de 13.299.769 € soit pratiquement identique par rapport à la DM-1.

Programmation immobilière

Pour Hanoi, le Conseil d'Administration a décidé d'autoriser la Directrice de l'AEFE :

- à conclure avec le Comité Populaire de Hanoi un contrat de prise à bail des deux terrains totalisant 3,2 hectares, situés dans le quartier de Long Bien pour une durée de 50 ans à titre gratuit,
- dans l'impossibilité de conclure cette transaction avant le mois de janvier 2012, à conclure la convention tripartite avec la société Vjahico et le Comité Populaire de Hung Yen pour la mise à disposition d'un terrain de 2,5 hectares situé sur le site d'Ecopark pour une durée de 50 ans à titre gratuit.

Pour Ho Chi Minh Ville, le Conseil d'Administration a décidé d'autoriser la Directrice de l'AEFE à prendre à bail pour une durée de 46 ans et pour un montant de loyer maximum de 403 000 euros hors taxes cette parcelle de 3.527 m² situé au droit du terrain actuel du lycée en vue d'y aménager une zone de desserte et de stationnement.

Pour Abidjan, le Conseil d'Administration a décidé d'autoriser la Directrice de l'AEFE à signer la convention d'occupation temporaire du site de l'école Jacques Prévert au profit de l'AREF pour une durée de 15 ans moyennant une redevance domaniale de 30.000 euros par an.

Pour Sousse, le Conseil d'Administration a décidé d'autoriser la Directrice de l'AEFE à engager les ultimes négociations et acquérir auprès de Monsieur Zaoui le terrain de 11.500 m² situé dans le quartier de Boushina à Sousse pour un montant maximum de 3.794.670 dinars hors droits et hors taxes, soit au taux de chancellerie actuel la somme de 1.954.255 euros.

Pour Ventiane, le Conseil d'Administration a décidé d'autoriser la Directrice de l'AEFE à procéder à :

- l'acquisition de ce terrain d'une superficie de 14.231 m² situé dans le quartier de Dong Savath pour un montant de 22.769.600 baths, hors taxes et hors droits d'enregistrement,
- la mise à disposition de ce terrain au comité de gestion de l'établissement dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire assortie d'une redevance domaniale basée sur la valeur locative du bien.

Pour Pékin, le Conseil d'Administration a décidé d'autoriser la Directrice de l'AEFE à signer le contrat de location du terrain situé à Lai Guang Ying- District de Chaoyang, qui prévoit une durée de location de 20 ans renouvelable une fois et un montant de loyer de 12 millions de RMB par an.

Déconventionnement ISJA Dakar (CA+ CT du 07.12)

Le SNES demande un vote pour s'opposer à ce déconventionnement de Jeanne d'Arc. L'AEFE répond que formellement, ce déconventionnement n'a pas à être voté car c'est une demande unilatérale de l'« Institution Sainte Jeanne d'Arc ». Il sera effectif à la rentrée 2012. Les conséquences sont les fermetures des postes de l'ISJA avec transfert à Jean Mermoz. La première phase du CT(P) de l'AEFE a déjà anticipé ces transferts. L'AEFE se défend d'avoir décidé quoi que ce soit. Pour le SNES, nous n'en serions pas là sur la convention, pour l'établissement comme pour les personnels, si une politique cohérente avait été menée, notamment sur la partie sénégalaise de l'établissement. À notre demande concernant les personnels, l'AEFE dit qu'ils seront tous « considérés », y compris les recrutés locaux. Sur les postes de détachés, voir les éléments en compte rendu de CT. Concernant les mesures de cartes scolaires pour les personnels qui perdent leur poste à l'ISJA, le

SNES soutiendra ces mesures, pour lesquelles nous avons toutefois précisé qu'elle devait ce faire en bonne cohérence avec le barème local de la CCPL.

Modification des taux de participation. Tableau des taux de participation au lien suivant : http://www.hdf.snes.edu/circulaires/2012/hdrfinfo5_dm2-%202011.pdf

Pour rappel, le conseil d'administration se prononce pour les modifications de taux de participation à la rémunération des personnels résidents au delà de 5 points de variation.

Sur les 5, 003M de baisses proposées, 4 avaient été anticipées dans le budget 2011, mais les montants n'étant pas totalement arrêtés, la modification n'a été soumise ni en budget 2011, ni en décision modificative. Pour un montant total de 2,747M, ces modifications sont des baisses pour aider les établissements de Pékin, Bucarest, La Marsa et Tamatave dans le cadre de leur projet immobilier. Le reste (2,256M) correspond à des situations conjoncturelles (crises, problèmes financiers de l'établissement etc.).

4. Compte rendu du Comité Technique de l'AEFE

Point 4b sur la rentrée 2011 :

L'AEFE fait un court bilan des résultats du Baccalauréat 2011 et de la situation globale et surtout chiffrée telle qu'elle est à la rentrée 2011. Les établissements accueillent 306 000 élèves dont 114 600 Français, 155400 nationaux et 36 000 étrangers tiers. C'est une augmentation globale de 3,5% par rapport à 2010, ce qui représente 10700 élèves. Pour les personnels, on est à 5334 résidents, 1128 expatriés et près de 15 000 recrutés locaux.

Le SNES revient sur plusieurs points :

Les difficultés de détachement. L'AEFE déclare que la situation, en termes de difficultés, est grosso modo la même que l'année dernière. Les blocages sont toujours ceux que l'on AEFE. Le DRH adjoint précise qu'il n'y a pas de refus généralisé mais quelques rejets souvent dûs au dossier des candidats ou à des questions de date.

Les élections professionnelles de la rentrée. L'AEFE rappelle qu'ils n'ont pas été maître d'oeuvre des élections. Pour le SNES, le vote électronique a empêché des personnels de voter, notamment les non inscrits. C'est une mauvaise décision et nous demandons un retour au vote papier.

Nous intervenons en marge de ce point sur la **circulaire Guéant** et l'émotion suscitée, notamment au Maroc, chez nos anciens élèves actuels étudiants qui ne peuvent pas rester en France après leurs études et peuvent perdre une proposition de recrutement. La directrice répond que l'AEFE a exprimé une position claire sur ce sujet, appuyée en cela par le Ministre d'Etat, lui même impliqué sur la question, le but est de permettre la poursuite d'études normale et de profiter de l'expérience professionnelle en France, s'il le souhaite, pour les anciens élèves du réseau.

Droit syndical dans les établissements

Le SNES est revenu fortement sur les atteintes au droit de grève dans certains pays (Emirats et Venezuela). Il a rappelé que ce droit est inscrit dans la constitution. Que les ambassadeurs ou leurs représentants doivent respecter ce droit en leur qualité de représentant de la République française dans les pays étrangers. Que leurs arguties proviennent d'une méconnaissance totale des mécanismes des conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail et en plus d'un penchant anti-social très affirmé chez certains d'entre eux.

Conseillers pédagogiques

Le SNES est à nouveau intervenu sur cette question et a réitéré certaines remarques déjà formulées dans les précédents CTP. Une de nos interventions reposait sur la nécessité que ces postes soient véritablement en adéquation avec les besoins des équipes pédagogiques localement et que ces postes devaient être réellement discutés en CE. Pour l'instant ils apparaissent comme une décision de l'Agence au mieux après discussion avec le chef d'établissement. Pour le SNES, l'implantation de ces postes relève du conseil d'établissement. Elle doit donc être discutée à partir des propositions de l'administration et en connaissance des arguments présidant à ce choix. L'administration a répondu qu'un recensement des conseillers pédagogiques était en cours afin de mettre en place une cartographie précise des implantations qui serait ensuite validée par la Direction et présentée au Comité technique. Quant à la formation continue, le SNES est intervenu demandant si des consignes avaient été données pour empêcher les conseillers pédagogiques de participer à des stages de formation ou s'il s'agissait d'une initiative hasardeuse d'un chef d'établissement. Non seulement l'Agence n'a pas donné de consigne dans ce sens, mais le secteur pédagogique a rappelé qu'au contraire les conseillers pédagogiques étaient forcément inclus dans ces dispositifs parfois même en les animant ; aussi apparaît-il logique qu'ils y participent. Pour les décharges horaires des nouveaux postes d'expatriés à pourvoir à la rentrée prochaine, contrairement à ce qui avait été annoncé la quotité horaire n'a pas été mentionnée dans le profil paru en septembre. Les conseillers pédagogiques d'établissement n'auront pas de décharge. Seuls ceux de pays ou de zone en auront une avec une marge de +/- 1 heure.

Carte des emplois

L'agence rappelle en introduction qu'en matière de supports de détachés, un plafond d'emploi est imposé par la tutelle.

63 postes sont non pourvus à ce jour sur le réseau (22 concernent Libye et Syrie), 20 dossiers sont en cours d'instruction. Sur le Maroc l'agence précise que des « ajustements d'échelle » sont faits en raison d'un taux de titulaires très supérieur à la moyenne mondiale. Le SNES conteste cette approche trop comptable de l'éducation notamment sur des réseaux historiques comme le Maroc, dont il ne faut pas oublier que l'encadrement pédagogique est dû principalement aux nombres d'élèves.

Par ailleurs, sur l'ensemble de la carte, le SNES est intervenu pour relayer les demandes de nos collègues et des conseils d'établissement. Les réponses de l'AEFE sont toujours identiques : « il n'est pas possible de satisfaire toutes les demandes, ces besoins ne sont pas prioritaires etc. » Pour nous, ces dossiers doivent être étudiés en fonction des besoins et de la réalité locale.

Carte des emplois_2010 - 2011 - phase 5

Afrique Subsaharienne (2011 - 2012)

Fermetures : 5 résidents

Ouvertures : 5 résidents

Bilan : 0

Sénégal - Dakar

Jeanne D'Arc - 5 fermetures : SVT, Math, Techno, lettres M. Sc. Physiques.

Mermoz : Ces mêmes postes ont été ouverts à la rentrée (suite du déconventionnement de Jeanne d'Arc.

Amérique - Afrique Australe (2011 - 2012)

Brésil - Rio de Janeiro - Lycée Molière

Glissement résidents SVT - > Mathématiques

Ile Maurice - Moka - Lycée des Mascareignes

Glissement résident Eco-Gestion → Mathématiques

Asie - Moyen Orient (2011 - 2012)

Fermetures 1 expatrié

Bilan : -1 expatrié

Arabie Saoudite - Riyad - Section Fr. de la SAIS

Glissement résident Lettres M. - > Anglais

EAU - Abu Dhabi - Lycée Louis Massigon

Fermeture expatrié agrégé Sc. Physique. Baisse d'enveloppe sur le projet ADEC qui conduit à la fermeture du poste.

Europe (2011 - 2012)

Ouvertures 8 résidents

Bilan : +8 résidents

Allemagne - Munich - Lycée J. Renoir

Le SNES rappelle que la collègue attend toujours sa résidentialisation et demande de mettre au vote l'ouverture du poste. L'agence refuse catégoriquement malgré notre insistance.

Royaume Uni- Londres - CFBL

8 ouvertures résidents: 2 lettres, 1 mathématiques, 1 SVT, 1 Anglais, 1 Hist Géo, 1 CPE(résidentialisation à l'année).

Bilan pour 2011 - 2012

7 postes (+8 résidents, -1 expat)

Vote des représentants des personnels : 3 contre (2 Snes + 1 SNUipp) - 2 abs. (SE-UNSA)

Carte des emplois 2012 - 2013 - phase 2

La première phase est passée au CTP du juillet 2011.

La Directrice précise que la tutelle impose la fermeture de 9 postes d'expatriés et 6 postes de résidents.

Afrique subsaharienne (2012 - 2013)

Fermetures 2 expatriés 21 résidents

Ouvertures 4 expatriés 9 résidents

Bilan : +2 expats - 12 résidents

Cameroun - Doula - Dominique Savio

Glissement résident Allemand → SVT

Congo - Pointe noire - Lycée Charlemagne

Ouverture 1 résident lettres.

Gabon - Libreville - Blaise Pascal

Le SNES revient sur la difficulté de recrutement des résidents et les problèmes récurrents de vivier.

Le poste résident fermé en Espagnol est ouvert en expatrié CP établissement.

Le poste résident fermé en Mathématiques est ouvert en expatrié CP établissement.

Fermeture un poste de résident en Philosophie

Glissement résident Eco-gestion → Lettres

Glissement résident Génie Méca → Mathématiques

Gabon - Port gentil - Victor Hugo

Glissement résident SVT → Hist-Geo

Ghana - Accra - Ecole Jacques Prévert.

Une ouverture résident Hist-Geo.

Guinée - Conakry - Lycée Albert Camus

Ouverture résident Sc. Physique

Mauritanie - Nouakchott - Théodore Monod

Glissement résident Techno → Sc. Physique. Le SNES intervient pour clarifier ce montage et s'assurer que la proposition de l'AEFE est bien conforme à la proposition locale, ce qui nous est confirmé. C'est l'intérêt des personnels.

Niger - Niamey - Lycée La Fontaine

Le poste de résident fermé en SES est ouvert en expatrié CP.

Nigeria - Abuja - Ecole Française Marcel Pagnol

Le poste de résident fermé en Anglais est ouvert en expatrié CP

RDC - Kinshasa - Lycée Français Renée Descartes

Fermeture d'un résident Anglais

République Centrafricaine - Bangui - Lycée C. de Gaulle.

Fermeture du poste résident en Anglais suite à l'ouverture de l'expat CP.

Fermeture du poste de résident SES.

Sénégal - Dakar - Jeanne D'Arc

13 fermetures de résidents suite au déconventionnement (4 anglais, 2 sc. Phy, 2 hist geo, 2 maths, 1 lettres, 1 techno, 1 SES)

1 fermeture expat (lettre)

Sénégal - Dakar - Mermoz

1 fermeture expat CP Sc. Physique

6 ouvertures résidents (Maths, Anglais, Sc. Phy, SVT, Hist-Geo, Espagnol)

Amériques - Afrique australe (2012 - 2013)

Fermetures : 1 expatrié 1 résident

Ouvertures : 3 expatriés 3 résidents

Bilan : +2 expatriés +2 résidents

Argentine- Buenos Aires - Lycée Jean Mermoz

1 ouverture résident SES.

Brésil - Sao Paulo - Lycée Pasteur

1 ouverture expatriés COP sur cône sud

Brésil - Rio de Janeiro - Lycée Molière

Glissement résident SVT → Mathématiques

Canada - Ottawa - Lycée Paul Claudel

1 ouverture résident Mathématiques - (résidentialisation TNR)

La demande du SNES est enfin entendue !

Chili - Santiago - Lycée St Exupéry

1 fermeture résident Mathématiques

El Salvador - San Salvador - Lycée A et C de St Exupéry.

1 ouverture expatriés CP établissement en Sc. Physique / sera peut-être muté en Mathématiques (demande établissement)

1 ouverture expatrié CP zone espagnol

Maurice - Moka - Lycée Mascareignes

1 poste résident en Eco gestion non pourvu → résidentialisation d'un TNR en Mathématiques 1an. Réouvert en eco gestion rentrée 2012

Mexique - Mexico - Lycée Franco-Mexicain

1 fermeture expatrié CP zone en espagnol (le poste est ouvert à San Salvador).

Panama - Panama - Ecole Paul Gaugin.

1 ouverture résident Maths / Physique. La candidature est ouverte au collègue de maths comme de physique ou PLP.

Maghreb - Madagascar (2012 - 2013)

Fermetures 4 expatriés 17 résidents

Ouvertures 4 expatriés 13 résidents

Bilan : 0 expatriés -4 résidents

Algérie : Alger - Lycée Alexandre Dumas

1 fermeture résident en SES (départ retraite) réouvert en expatriés CP étab. SES

1 ouverture expatrié CP pays lettres M.

2 ouvertures résidents Math et Sc. Physiques

Lybie - Tripoli - Lycée Français

1 fermeture expatrié Lettres M.

3 fermetures résidents (CPE, EPS, Mathématiques) réouverture en 2012 possible.

Madagascar - Fianarantsoa - Renée Cassin

5 fermetures résidents (SVT, Hist-Geo, Mathématiques, Sc. Phys. SES)

1 ouverture résident Anglais

Fermeture du lycée - Les collègues auront la possibilité de muter. Pour le SNES les mesures de carte scolaire devront se faire en harmonie du barème locale de CCPL.

Madagascar - Tamatave - Lycée Français

1 ouverture résident documentaliste

Maroc - Agadir - Paul Gaugin

1 fermeture résident lettre / arts plastiques

Maroc - Casablanca - Lyautey

1 fermeture expatrié CPE.

3 fermetures résidents (Philosophie, SVT, Secrétariat)

1 ouverture résident CPE

Maroc - Casablanca - Collège A. France

1 ouverture résident Mathématiques

Le poste d'expatrié CP en technologie n'est plus ouvert car en doublon avec Tunis, selon l'AEFE

La demande de CoPsy et reitérée, sans suite.

Maroc : Fès - GSU La Fontaine

1 ouverture résident Sc. Physique

Maroc - Kénitra - GS Honoré de Balzac

1 ouverture résident anglais

Maroc - Meknès - Lycée Paul Valéry.

1 ouverture expatrié CP etab. SVT suite à une fermeture à Lyautey dans la même discipline.

2 ouvertures résidents Mathématiques, Hist- Géo

Maroc - Rabat - Lycée Descartes

1 fermeture résident Anglais

Maroc - Mohammedia - GS Claude Monet

1 ouverture résident lettres

Tunisie - La Marsa - Lycée Gustave Flaubert

1 fermeture résident SVT

1 fermeture expatrié CP SES

Tunisie - Tunis - Lycée Mendès France

1 fermeture résident SES

1 ouverture résident SVT

1 ouverture expatrié CP pays SES

Tunisie - Sousse - Collège C. Nicolle

1 ouverture résident Hist- Geo

Le SNES rappelle la demande du CE sur les postes de résidents Anglais, SVT et Techno. L'agence ne donne pas suite.

Asie - Moyen Orient (2012 - 2013)

Fermetures : 2 résidents

Ouvertures : 2 résidents

Bilan : 0

Arabie Saoudite - Riyad - Section française de la SAIS

1 ouverture résident lettres

Chine - Pékin - Lycée Français

1 fermeture résident Chinois suite à l'ouverture du poste expatriés CP

EAU - Dubaï - Lycée G. Pompidou

1 ouverture d'un résident CPE

Iran - Téhéran - Ecole Française

1 fermeture résident SVT

Les collègues détachés en postes ont été évacués dans la nuit du mardi 7 déc. Le SNES hors de France suit le dossier en contact avec nos collègues de Téhéran.

Laos - Vientiane - Josué Hoffet

Glissement résident Lettres M. → Lettres M. CP

Europe (2012 - 2013)

Fermetures 3 résidents

Ouvertures 3 résidents

Bilan : 0

Allemagne - Düsseldorf - Lycée Français

1 fermeture résident Hist-Geo. Le SNES rappelle la demande d'ouverture en SVT prévue en compensation. L'agence ne donne pas suite mais indique toutefois que la situation va être revue localement.

Allemagne - Francfort - Lycée Victor Hugo

1 fermeture résident Allemand

Allemagne - Hambourg - Lycée St Exupéry

1 ouverture résident Allemand

Allemagne - Munich - Lycée Jean Renoir

Nous rappelons la demande récurrente de résidentialisation. L'Agence persiste dans son refus et fait remarquer que des TNR avec une ancienneté plus importante exercent dans cet établissement, selon les informations de l'administration locale. Le SNES vérifie ces informations et reviendra évidemment sur ce cas.

Italie - Milan - Stendhal

Suite à la demande de glissement du poste expatrié philo → SVT, l'Agence répond qu'il sera maintenu philosophie à la rentrée 2012.

Italie - Naples - Ecole Française

1 ouverture résident Hist-Geo ou Sciences pour résidentialisation.

Portugal - Lisbonne - Lycée Français

1 fermeture résident Anglais. Le SNES rappelle que l'Agence s'était engagée à geler le poste. La suppression est confirmée pour plafond d'emploi et vivier local. Pour la même raison, refus pour d'ouverture des postes demandés en SES et SVT. Pour le SNES, cela pose un réel problème quand on connaît, sur place, les conditions dans lesquelles s'est fait ce recrutement. Le résultat n'est pas acceptable car, in fine, l'établissement perd un poste.

Portugal - Porto - Ecole Marius Latour

1 ouverture résident en Mathématiques (augmentation des effectifs)

Russie - Moscou - LF A. Dumas

La demande du CE de création résident en Hist-Géo n'est pas considérée.

Serbie - Belgrade - Ecole Française

Les décisions sont ajournées et renvoyées au prochain CT. (informations contradictoires)

Ukraine - Kiev - LF A. de Kiev

1 ouverture d'un poste de résident SVT.

Bilan pour 2012 - 2013

-10 postes (-14 résidents, +4 expatriés)

Vote des représentants des personnels :

Le SE-UNSA refuse de participer au vote. Pour la FSU, le contexte de saignée des postes, comme au Maroc, est pourtant on ne peut plus clair: La FSU vote contre (2 Snes + 1 SNUipp) cette carte des emplois.

Projet d'arrêté « extension d'indemnités »

Le SNES le demandait depuis 1990 et a maintes fois réitéré sa demande. Un projet d'arrêté a été présenté au CT. Il instituerait à l'AEFE les indemnités des conseillers d'orientation psychologues, des documentalistes et des conseillers principaux d'éducation.

Avec les deux indemnités prévues pour le primaire, le coût annuel serait de 519 100 euros.

Mais attention, ce n'est qu'un projet qui n'a pas encore reçu l'aval de Bercy ! Donc aucune information sur la date d'entrée en vigueur de ces indemnités.

Projet de modification du décret 2002-22

Pas de révolution mais seulement une mise en conformité avec le décret du 28 mars 1967 qui concerne les personnels du ministère des Affaires étrangères. Tout d'abord l'introduction de la référence plancher aux droits de scolarité dans les majorations familiales. Va-t-on vers une diminution des majorations familiales comme cela a été fait sur l'avantage familial ?

Autre point, la ponction de 10 % sur les indemnités d'expatriation des couples d'expatriés.

Le SNES a voté contre ces modifications en cohérence avec la position FSU-MAE exprimée au CTM.

Projet de modification du décret 2002-22 article 15, congé maladie

Une nouvelle version a été présentée au CT. Elle correspond aux demandes du SNES de suppression des abattements pendant le congé maladie. Le SNES a fait remarquer que les indemnités qui seraient étendues à l'AEFE n'étaient pas mentionnées. A cela près, le projet est bon.

Pour autant, rien n'est dit sur l'accord de Bercy et des ministères concernés et encore moins sur la date de publication.

Circulaire sur les instances

Elle remplace l'ancienne circulaire appelée « vie scolaire ». Elle a été publiée en début d'année scolaire sans avoir été préalablement discutée avec les représentants des personnels. Il s'agissait selon l'Agence d'un « toilettage » pour mettre en conformité les instances des établissements français à l'étranger avec celles de France. Si la circulaire officialise le conseil pédagogique que le SNES a combattu (et condamné encore), elle met aussi en place le Conseil pour la vie lycéenne (ce dont le SNES se félicite permettant ainsi à nos élèves une

participation plus active dans l'établissement) et réinstalle le Conseil de discipline. Ce « toilettage » avait déjà motivé une intervention du SNES concernant les attributions du Conseil d'établissement et l'émission d'un avis par un vote. Dans la circulaire parue le 14 octobre ont été intégrées ces modifications. Pour autant, après une analyse plus fine, ce « toilettage » pose encore problème, des aspects essentiels ont disparus (secrétaire adjoint au CE, référence à la cellule de formation continue ...). Le service pédagogique, qui prépare une nouvelle mouture de cette circulaire, a d'ores et déjà prévu une réunion pour en discuter. Celle-ci étant prévue la semaine des vacances, le SNES a demandé son report. La discussion pour autant reste d'actualité.

Point d'information sur la modification de l'arrêté fixant les taux de l'indemnité d'expatriation et de l'indemnité de résidence à l'étranger

L'AEFE transcrit exactement l'arrêté du 26 juillet 2011 pour faire correspondre les références des indemnités d'expatriation AEFE aux nouveaux groupes d'indemnité de résidence à l'étranger (du MAEE) Ainsi:

- groupe 1: montant égal au montant du groupe 7 de l'IRE (ancien groupe 9)
- groupe 2: montant égal au montant du groupe 8 d'IRE (ancien groupe 10)
- groupe 3: montant égal au montant du groupe 9 d'IRE (ancien groupe 12)
- groupe 4: montant égal au montant du groupe 10 d'IRE (ancien groupe 14)
- groupe 5: montant égal au montant du groupe 11 d'IRE (ancien groupe 16)
- groupe 6: montant égal au montant du groupe 14 d'IRE (ancien groupe 19)

La directrice de l'AEFE a rappelé que les droits syndicaux étaient garantis à tous les personnels de l'AEFE et qu'elle le rappellerait aux chefs de poste en question.

Personnels du siège :

Plan de formation.

Le plan de formation est présenté dans le détail au comité technique. Le SNES note les avancées positives de la formation du personnel au siège. Toutefois, nous réitérons notre demande de constituer une cellule de formation interne, qui permette au personnels de s'exprimer sur les demandes, le plan, les critères de sélection et éventuelles priorités.

b) Point d'information CT spécial

Pour le moment pas de réponse de la DGAFP

c) Point d'information CDI

Le secrétaire général a confirmé que les CDIisations étaient possibles. Cela fait plusieurs fois que c'est dit ! Mais il a ajouté que « tous les CDD n'ont pas vocation à devenir CDI ». Mais comment expliquer qu'il n'y ait eu qu'une CDIisation cette année ? La possibilité est ouverte, les candidats ne manquent pas, où est le problème ?

Pour ce qui est de l'application de la loi Sauvadet, le SG fait semblant de ne pas comprendre. Pour la FSU-MAE, il s'agit de considérer les CDD qui sont employés sur des besoins permanents et avérés et de mettre fin à leur situation précaire en les titularisant dans des corps du ministère des Affaires étrangères ou en les passant en CDI !

Le SNES continuera d'intervenir auprès des parlementaires pour que les précaires de l'AEFE ne soient pas oubliés.

d) Point d'information : Personnels mis à disposition du MAEE / évolution de l'organigramme / convention de gestion

L'AEFE doit rendre 10 postes de MAD en plus des 3 suppressions d'emploi déjà faites. Il est prévu de rendre 4 postes en 2012 et 6 d'ici 2013. D'après le secrétaire général, ces suppressions devraient être « compensées » par des redéploiements !

Jusqu'à là tout va un peu près bien sauf que le secrétaire général a aussi déclaré que les CDD n'avaient pas vocation à être CDIisés ! **Le risque est grand qu'une partie des CDD en fin de contrat fassent les frais de ces suppressions de postes.**

La convention de gestion nous a aussi été remise et elle a été envoyée aux représentants des personnels à Nantes.

e) carte et schéma des emplois

La direction de l'AEFE nous a remis le tableau que vous trouverez en lien suivant :

http://www.hdf.snes.edu/circulaires/2012/effectifsservicescentrauxparis_nantes1dec2011.pdf. Ce tableau n'est pas une carte des emplois. Le SNES a demandé que lui soit communiqué une véritable carte des emplois service par service !

f) CET/action sociale

Concernant le compte épargne temps (CET), le dossier est bloqué mais l'Agence s'est engagée à prendre contact avec la tutelle pour faire avancer le dossier. Effectivement, pour l'instant nous en sommes au même point. Les personnels apprécieront !

En revanche, en ce qui concerne l'action sociale, la situation s'est décantée. La persévérance des personnels et de leurs représentants FSU aura été positive. L'Agence est éligible aux chèques vacances, au CESU et les personnels peuvent même avoir accès aux logements du domaine de Paris ! Ces dossiers seront gérés par le Bureau des ressources humaines à Paris. Si une ouverture de crédits s'avérait nécessaire, elle donnerait lieu à une DBM (décision budgétaire modificative) ultérieurement. Les personnels qui souhaitent bénéficier de ces possibilités doivent contacter le bureau des ressources humaines et ceci dès maintenant.

Questions diverses :

Actualisation de la circulaire sur les retraites : où en est l'AEFE ?

Suite à la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, l'AEFE précise dans la circulaire n° 3619 du 28 mars 2011 les conditions du maintien en fonction des agents expatriés et résidents. Ainsi, au cours de l'année scolaire précédent celle au cours de laquelle les agents atteindront l'âge d'ouverture du droit à pension, l'agent devra faire connaître ses intentions à l'Agence. Les agents désireux de prendre leur retraite en cours d'année seront donc réintégrés dans leur administration d'origine.

Après la récente aggravation de la loi de 2010, en novembre dernier, le SNES a donc interrogé l'Agence sur l'évolution des dates de départ et a interpellé l'Agence sur certaines ambiguïtés de la circulaire 3619 relatives notamment à la situation des collègues atteignant la limite d'âge.

Il a été ainsi précisé que les collègues concernés verraient leur détachement prendre fin dès la limite d'âge atteinte et seraient mis d'office à la retraite par le MEN. Le SNES a demandé à ce tous les personnels susceptibles d'être touchés par cette mesure en soient informés.

L'AEFE indique également que la circulaire 3619 sera actualisée dès que seront publiés les textes portant réforme de l'accélération du passage à 62 ans - âge légal de départ en retraite. Cet âge légal va augmenter de 5 mois par génération, au lieu de 4 prévus initialement. Ainsi les personnels nés entre 1952 et 1955 devront partir un à quatre mois plus tard que ce qu'il avait été décidé l'an dernier.

fonctionnement des instances

Canada: le SNES revient pour la nième fois sur le fonctionnement des CCPL au Canada. Deux problèmes:

la présence systématique d'un nombre d'expert constant de l'administration. Soyons clair: l'administration convoque les experts qu'elle veut, comme c'est son droit. Toutefois, les bonnes règles de fonctionnement doivent être qu'un proviseur directement concerné (ex, un notateur sur une révision de notation administrative) ne doit pas intervenir sur sa propre notation. Un commissaire paritaire élu des personnels ne le fait pas dans le même cas, respectons donc le principe d'équité.

Les nouvelles règles de fonctionnement des CCPL au Canada ne permettent plus aux élus des personnels de remplir leur fonction, notamment pour la consultation des dossiers. Le SNES demande que des mesures urgentes soient prises pour rétablir cette situation, qui aillent dans le sens de l'arrêté du 27 février 2007 sur les commissions paritaires à l'AEFE.

Serbie: fonctionnement du conseil d'établissement. Dysfonctionnement devrait-on dire, tant les problèmes se sont accumulés. L'administration locale a proposé en CE la fermeture du poste d'un personnels en fonction. Suite à l'intervention du SNES, **la directrice de l'AEFE a choisi de rapporter cette mesure: le poste n'est donc plus fermé.**

Ensuite, des documents ont été distribués comme procès verbal par l'administration, sans jamais avoir été validés. De plus, des documents n'ayant aucune place dans le compte rendu et jamais évoqués en CE ont été ajoutés et envoyés à la totalité des membres du CE. Le SNES a bien insisté sur l'aspect non réglementaire de ces pratiques qui sont bien loin d'aller dans le sens avancé par la direction sur place de la recherche de la sérénité dans le travail! Nous avons demandé qu'un rappel précis soit fait et l'Agence s'y est engagée.

Y a-t-il des consignes données par l'AEFE aux établissements concernant la rémunération des heures de vie de classe ?

Inscrite à l'emploi du temps des élèves (10 heures annuelles), l'heure de vie de classe ne peut être imposée à quelque personnel que ce soit. Son organisation est confiée au professeur principal. Elle peut être utilisée pour mettre en place des actions à portée éducative qui ne relèvent pas directement des enseignements ou permettre de régler les problèmes de la classe.

Le SNES, se basant sur la réponse du ministre de l'éducation questionné par un Sénateur sur la rétribution de ces heures, a demandé à l'Agence, d'aligner sa pratique sur celles des établissements en France.

Ainsi, une note de service, stipulant que « les heures de vie de classe donnent lieu à une rémunération en heures supplémentaires effectives (HSE) dès lors qu'elles sont assurées en dépassement du temps de service obligatoire », sera adressée aux chefs d'établissement. Aux collègues d'en faire systématiquement par écrit la demande.

situation des établissements Syrie, Libye, Iran

Syrie (Damas + point MLF pour Alep)

La directrice fait un point sur la situation de l'établissement. Depuis le 19.09 (date de réouverture de l'établissement) la situation s'est tendue en Syrie. Le Ministre a donné des instructions pour retirer tous les personnels français encore officiellement en poste (2 expatriés). Concernant l'établissement, la convention est momentanément suspendue. L'établissement compte 723 élèves, dont 207 français et 413 syriens. Il est actuellement géré par le comité de gestion sur place. Le proviseur est temporairement installé à l'AEFE et tente d'assurer le suivi notamment des classes d'examen. Le directeur général de la mission laïque française fait également un point sur Alep. L'établissement fonctionne à nouveau complètement depuis le 05.12. Le proviseur est à Beyrouth et assure le suivi par proximité. Sur place, la gestion a été confiée au gestionnaire et au directeur adjoint syrien. Dans les deux cas, les établissements du réseau Liban et Jordanie sont pleinement mobilisés.

Libye.

L'établissement est toujours fermé. Le proviseur, affecté temporairement au Maroc est disposé à retourner à Tripoli pour faire un point de la situation sur place. Le Conseiller Culturel nouvellement nommé a fait également une analyse. Pour l'instant, les postes sont toujours gélés, en l'attente d'une reprise de l'activité de l'établissement.

Iran, Téhéran. (établissement de 256 élèves dont 37% d'élèves français)

L'établissement est temporairement fermé, les vacances des personnels ont été anticipées, en l'attente de nouvelles mesures diplomatiques. Les personnels, qui ont été évacués, seront reçus à l'AEFE, en fin de semaine, en compagnie de leurs représentants SNES hors de France.

révisions des contrats/conditions des recrutés locaux (notamment en Allemagne, au Sénégal) suite aux instructions de l'AEFE (rappel AEFE rentrée 2010 pour reprise des circulaires 2551/2552)

La situation de cadrage est la même dans les deux cas (et les établissements en gestion directe en général)

Des commissions existent, en général ce sont des émanations des CCPL, avec un cadrage par les services culturels ou la coordination de l'AEFE sur place. Le SNES demandent que ces dossiers soient traités à l'échelle du pays pour les réseaux (ex: Allemagne) ce qui n'exclue pas des échanges dans les établissements. Ce doit être des élus qui représentent les personnels et non des individus désignés; ceci dans l'intérêt de tous. Par ailleurs, le SNES confirme que ces commissions émanant des CCP sont bien compétentes pour la partie salariale des dossiers.

5. Jugement important du TA de Papeete sur la situation des stagiaires polynésiens

Le Vice-recteur de Polynésie a décidé cette année d'affecter d'autorité une partie des lauréats polynésiens du CAPES en métropole contrairement aux pratiques en vigueur jusqu'à aujourd'hui. Dès le départ le SNES s'est engagé pour que ces collègues soient affectés au plus près de leurs intérêts matériels et moraux, c'est-à-dire en Polynésie française. Cet été, le SNES est intervenu par sa secrétaire général au niveau du Ministre de l'éducation nationale pour que les décisions d'affectations du Vice-recteur soient corrigées. Le SNES a rencontré le Ministre polynésien de l'Education pour lui confirmer qu'il nous paraissait conforme aux pratiques et aux textes d'affecter, comme il l'a fait, des stagiaires sur place afin qu'ils soient formés notamment aux spécificités du système éducatif en Polynésie.

Le Tribunal administratif de Papeete en Polynésie française s'est prononcé le 9 décembre dernier sur des requêtes présentées par les stagiaires contre leurs affectations en Polynésie par le Vice-Recteur et celles présentées par le Haut-commissaire contre les arrêtés d'affectations du Ministre polynésien de l'Education.

Il ressort de ce jugement que l'argumentation du Vice-recteur selon laquelle les stagiaires ne pouvaient être en position de mise à disposition aux termes du décret de 1994 n'est pas valide. Le TA s'appuie sur la Convention Etat-Polynésie française de 2007 qui a été passée conformément à la loi organique de 2004 et qui stipule que « l'Etat met à la disposition de la Polynésie française les agents nécessaires au fonctionnement de l'éducation en Polynésie française » De surcroît la note de service du 24 mars 2011 en permettant à des personnels « justifiant d'attaches réelles et suffisantes » de demander à effectuer leur stage en Polynésie n'était pas contraire aux lois et règlements.

Suite à ces délibérations, le Tribunal a décidé d'annuler des arrêtés du Ministre polynésien de l'Education parce qu'il n'avait pas l'accord du Vice-Recteur pour la mise à disposition des personnels en question. Mais plus important il annule les arrêtés du VR qui affectait d'autorité les stagiaires en métropole en considérant qu'il ne fonde sa décision sur aucun des critères qui auraient justifié en droit cette décision. A savoir que les collègues

lauréats étant installés sur place et les capacités d'accueil existants, rien n'empêchait qu'ils soient mis à disposition de la Polynésie pour effectuer leur stage.

Dernier point, le tribunal enjoint le Ministre de l'Education de se prononcer dans un délai d'un mois.

Le SNES considère que ce jugement offre un point d'appui non négligeable à ce qu'il a affirmé dès le départ à savoir que la Convention Etat Polynésie française prévaut dans cette affaire. Il en découle d'ailleurs que l'Etat ne respecte pas ses engagements vis-à-vis de ce pays d'outre mer, en refusant la mise à disposition de personnels de l'Education dont la Polynésie a besoin fussent-ils stagiaires.

Enfin, le jugement renvoie à un accord qui pourrait être trouvé rapidement par le Ministre de l'Education nationale s'il prend en compte la situation de fait de ces collègues en validant leur affectation en tant que stagiaire.

6. Compte rendu de la CCP Mission Laïque Française

Le 2 décembre dernier s'est tenue, au siège de la MLF à Paris, une CCP (commission consultative paritaire) relatives aux prolongations de missions des personnels en écoles d'entreprises. Une trentaine de collègues (1^{er} comme 2^d degré) étaient concernés.

Pour rappel, les contrats en écoles d'entreprise sont de trois fois un an tacitement renouvelables ; les personnels ont ensuite la possibilité de demander la prolongation de leur mission chaque année dans la limite de trois ans supplémentaires.

Le SNES s'est prononcé pour la prolongation de mission des personnels dont la durée de mission n'excédait pas 6 ans. Le SNES demande également qu'un bilan de ces prolongations lui soit transmis par la MLF. En effet, les postes qui seront libérés n'apparaîtront pas sur le site de la MLF. Les candidats à un recrutement pour la rentrée 2012 ont donc tout intérêt à faire des vœux larges (pays...).

En marge de ces prolongations de missions, le SNES a abordé un certain nombre de sujets relatifs à la gestion des personnels.

Réintégration conditionnelle

Sur proposition du SNES, la MLF a reconduit cette année la possibilité de réintégration conditionnelle. Les personnels concernés mais aussi ceux participant à d'autres mouvements et dont le poste a été étiqueté comme « susceptible d'être vacant » devront informer la MLF au plus tard le **31 mars 2012** quant à leur décision de rester ou non sur leur poste qu'ils occupent actuellement.

Contestation de notation administrative

A la demande du SNES, la MLF avait accepté en juin dernier la possibilité de contester, dans un premier temps, l'appréciation administrative en CCP centrale à Paris et non plus directement au MEN comme c'était le cas les années précédentes. Le SNES a demandé à ce qu'une procédure soit mise en place et qu'une note de service soit adressée aux chefs d'établissement afin qu'ils en informent les personnels détachés.

Inspections au sein du réseau MLF

Le SNES est intervenu sur ce sujet concernant un nombre important de collègues non inspectés depuis plus de 5 ans. Bien qu'il existe un partenariat entre la MLF et l'AEFE, officialisé par une convention, les inspecteurs détachés à l'AEFE ne viennent que très rarement inspecter les collègues des établissements MLF. La MLF indique qu'une campagne d'inspections est en cours de préparation. La priorité sera donnée aux enseignants non inspectés depuis au moins 5 ans.

Représentation syndicale au sein du réseau OSUI - Maroc

Lors des précédentes commissions, le SNES a régulièrement réitéré sa demande d'octroi de décharges syndicales (à l'année ou quelques demi journées par an). Il n'a été obtenu jusqu'à présent qu'une fin de non recevoir de la direction générale de la MLF craignant le courroux des parents d'élèves.

Un pas supplémentaire vient d'être franchi par le directeur général de la MLF. Une CCP locale composée de représentants élus des personnels recrutés localement siège plusieurs fois par an au Maroc. Siègent également en tant qu'observateurs des représentants syndicaux des personnels détachés. Le 2 décembre dernier, le directeur général, qui présidait cette CCP locale à Casablanca, a, à travers un vote orienté, proposé aux représentants des personnels recrutés locaux, d'évincer les représentants FSU même à titre d'observateurs. Le SNES interviendra et protestera vivement auprès de la direction de MLF pour cette provocation et atteinte inadmissible à la représentation syndicale démocratique.

Elections MLF - février 2012

Une réunion relative à l'organisation finale des élections à la CCP centrale de la MLF s'est également tenue le vendredi 8 décembre dernier.

Le tirage au sort quant à l'affichage des **professions de foi** file:///M:/Site/elections/prof_foi_mlf_2012.pdf sur un panneau spécialement dédié à cet effet a désigné le SNES-SNUIPP en n°1 dans l'ordre d'affichage.

En attendant d'autres envois sur ce point de la part du SNES-FSU et du SNUIPP-FSU, vous pouvez d'ores et déjà consulter la profession de foi pour ce scrutin. Le matériel de vote sera distribué, contre émargement, à partir du 15 décembre prochain par les chefs d'établissement.

7. Compte rendu du CHSCT de l'AEFE du 14 novembre 2011

Le 14 novembre dernier la FSU représentait les personnels de l'Agence au nouveau comité hygiène, sécurité et conditions de travail. Cette nouvelle instance complète l'ancienne en y agréant la notion de conditions de travail qui inclut tous les problèmes de santé des personnels et d'adaptation à leur travail. C'est d'ailleurs un nouveau texte qui encadre cette instance. Selon le décret 2011-774, un secrétaire du CHSCT doit être désigné par les représentants du personnel en leur sein. Le règlement intérieur adopté dès le début de la séance prévoit qu'il soit élu. Suite à cette élection, c'est le secrétaire général de SUPMAE (syndicat de la FSU au MAEE) qui est devenu secrétaire et donc qui sera consulté sur la définition de l'ordre du jour et l'inscription de nouveaux points conformément à l'article 28 du nouveau décret.

Le SNES FSU est très longuement revenu sur l'élargissement du champ de compétence de ce CHSCT aux détachés des établissements à gestion directe et conventionnés de l'Agence. La réponse consistant à renvoyer l'examen de cas litigieux au niveau local ne saurait nous satisfaire pour plusieurs raisons. D'abord il existe un problème juridique qui rend impossible la création de CHS là où il n'existe pas de comité technique de même niveau, ce que l'Agence a bien pris en compte pour les lycées français à l'étranger. En revanche l'administration continue de penser qu'inscrire une compétence hygiène et sécurité au conseil d'établissement à l'étranger est suffisant et qu'ainsi on pourrait s'occuper des collègues détachés. La FSU le conteste avec force.

Ensuite, il n'est pas acceptable, par exemple que l'on traite de problèmes de harcèlement devant des instances locales dont les acteurs impliqués dans les faits reprochés, pourraient être membres. C'est une garantie d'objectivité que de traiter ces affaires relevant de la souffrance au travail dans une instance adéquate et suffisamment éloignée comme l'est le CHSCT central. C'est enfin une manière de ne pas concentrer toutes les questions sur le Comité Technique.

L'Agence si elle ne semble pas totalement réticente à l'idée de traiter certains cas concernant des détachés au CHSCT, ne souhaite toutefois pas formaliser et entériner cette compétence. C'est pourquoi la FSU a demandé que le prochain CT du 7 décembre soit saisi de cette question.

Sur le bilan de la convention AEFE/MAEE, le médecin de prévention indique une bonne progression du nombre d'agents de la centrale convoqués (77 sur 160) Cependant la FSU, tout en saluant ce progrès, observe que les détachés là encore sont les parents pauvres du système faute de moyens suffisants de la part de l'administration. C'est ainsi que seulement 12 expatriés ont été vus sur l'ensemble de ceux qui sont partis en poste cette année.

La FSU est revenue également sur la question de la mise en place de l'inspecteur santé et sécurité rendue obligatoire par le décret cité plus haut en son article 5-1 : « Dans les administrations de l'Etat, les inspecteurs santé et sécurité au travail sont rattachés, dans l'exercice de leurs attributions, aux services d'inspection générale des ministères concernés ». Le Secrétaire général nous indique que la demande de rattachement a été faite et refaite. Dans l'attente d'une réponse qui se fait beaucoup trop attendre, la FSU saisit le prochain conseil d'administration de l'AEFE sur cette question.

La FSU avait demandé que lui soit transmis le rapport de l'ancien agent chargé de la mise en œuvre des questions hygiène et sécurité. Ce rapport aux dires de l'Agence n'a jamais été transmis par le personnel en question qui aujourd'hui n'est plus à l'Agence. Il est pour le moins surprenant qu'aucune trace écrite ne soit disponible alors que le CHSCT existe maintenant depuis trois ans à l'Agence. Cette absence de rapport confirme la FSU dans sa demande de décharge de service pour le poste d'assistant de prévention que le nouveau décret impose de créer, ce que l'Agence n'a pas encore fait ! Comme nous l'avons dit lors du précédent CHS, nous avons répété qu'il est indispensable de donner le temps de travailler au futur agent qui sera choisi pour occuper le poste d'assistant de prévention. La FSU s'est appuyé sur la circulaire d'application du nouveau décret qui stipule qu'« il convient en outre de noter que lorsque la nature des activités au regard en particulier des risques encourus et de l'importance des services ou établissements en cause le justifient, les fonctions d'assistant de prévention doivent pouvoir s'exercer à temps complet ». Encore une fois l'Agence refuse tout net d'envisager cette possibilité en prétendant que les conditions ne sont pas remplies puisque l'importance de l'établissement ne le justifie pas. La FSU s'inscrit en faux dans la mesure où nous considérons que les personnels détachés entrent dans le champ de compétence du CHSCT et qu'aucune évaluation des risques n'est en mesure d'appuyer les affirmations de l'Agence. Qui plus est l'absence pour le moment d'inspecteur santé et sécurité justifie la nécessité de donner les moyens de sa mission à l'assistant de prévention.

Un dernier point a été abordé concernant l'environnement physique du travail notamment sur le site de Nantes. Force est de constater que rien n'avance vraiment et que les promesses du précédent CHS du 24 juin sont restées lettre morte. Bref nous estimons que l'Agence nous renvoie d'un CHS à l'autre sans avancer sur ces dossiers. Il serait grand temps de régler cela et la FSU veillera à ce que cela soit réalisé avant l'été comme le Secrétaire Général s'est engagé à le faire.

8. La FSU représentait les personnels du siège de l'AEFE le 14 novembre à une instance de concertation

La réunion a commencé par une déclaration tonitruante de l'UNSA sur l'inutilité d'une telle commission puis la représentante de ce syndicat n'est plus intervenue sur aucun sujet. Impossible de faire une meilleure démonstration de ce qui avait été affirmé d'entrée de jeu ! Lorsqu'on reste coi, on ne peut s'attendre à faire évoluer le moindre dossier. Les personnels jugeront. La FSU s'est d'ailleurs étonné en dehors de la commission que ses interventions dans la précédente commission interne aient été attribuées à la représentante de l'UNSA

Sur les MAD (mise à disposition) la FSU a demandé un avis formel en comité technique ministériel (CTM). Cet avis a été refusé. La FSU reviendra sur cette convention AEFE / MAEE au prochain CT de l'AEFE.

La demande de création d'un comité technique spécial (CTS) se heurte à un problème juridique dans la mesure où il existe une incertitude sur l'application du décret 2011-184. C'est pourquoi l'Administration très en pointe sur ce sujet interroge la Direction générale de la Fonction publique sur la possibilité de créer un CTS alors que les élections de l'année dernière place l'AEFE dans une situation transitoire. La FSU considère que si les textes doivent évidemment s'appliquer, ce n'est pas un problème de forme qui fera avancer l'intérêt des personnels. En l'état comme nous l'avons dit, le CT de l'AEFE est compétent et la FSU interviendra sur toutes ces questions.

Sur les transformations des contrats des personnels remplissant les conditions en CDI, l'Agence apporte des réponses qui ne nous satisfont pas. La FSU considère que tout doit être fait pour transformer les contrats des ces personnels dès lors qu'ils ont rendu service pendant des années à l'Agence. Les arguments du secrétaire général qui prétend qu'on ne lui donne pas l'autorisation de céder, ne sont pas recevables, surtout quand il nous répond que le critère de cédésation, c'est l'intérêt du service. Ce même intérêt ne justifie t-il pas que les personnels de la centrale reçoivent des perspectives de stabilisation dans un contexte législatif où on parle de sécuriser les parcours professionnels ?

La mise en place du CET à l'Agence est toujours bloqué, nous dit-on au service juridique du MAEE. Chacun appréciera la soi disant bonne volonté de l'administration à débloquer cette affaire !

Sur le bilan ADOS, si l'on constate que le nombre de bénéficiaires augmente ainsi que le montant des prestations, le problème des cheques vacances n'est toujours pas réglé même si une solution se dessine. L'Agence a pris l'engagement de nous présenter des évolutions concrètes au CT du 7 décembre faute de quoi les agents désireux de faire un plan d'épargne pour les grandes vacances ne pourraient pas le faire.

La FSU a du encore revenir sur une question déjà posée et un engagement déjà pris et non tenu par l'Agence de faire venir une fois par mois une assistante sociale pour les personnels de Nantes afin de récolter les dossiers et les transférer au niveau du MAE.

Affaire à suivre comme toutes les autres.

9. Le SNES sur le terrain : Allemagne, Londres

En Allemagne.

L'AG du SNES Allemagne s'est tenue à Berlin les 25 et 26 novembre, sous l'égide du responsable Allemagne et du trésorier. Le SNES hors de France y était présent, ainsi que les sections de Hamburg, Munich, Francfort, Freiburg et Berlin (Responsable et collègues participants au stage)

La richesse de l'ordre du jour a permis de traiter et débattre de nombreux points. Si les particularités des établissements (EGD, franco-allemand, conventionné et/ou statut d' « ersatzschule ») entraînent parfois des différences de fonctionnement, la majeure partie des préoccupations, notamment des personnels, rejoignent évidemment celles des autres établissements ou réseaux comparables : rémunérations, réformes, mouvement des résidents, entre autres. En Allemagne, les établissements sont focalisés sur les questions immobilières ou de statut local. Ils investissent et demandent le statut d'ersatzschule car ils obtiennent une forte subvention du côté allemand. C'est le cas notamment à Hamburg même si cela génère des contraintes sur l'accueil selon que les usagers sont français ou allemands (c'est le taux d'élèves allemands qui déclenche ou non les financements). Dans le même temps, les personnels subissent de fortes augmentations du coût de la vie : certaines zones de la ville se développent, les loyers augmentent et les personnels constatent l'insuffisance du montant de l'ISVL. Pour le SNES, la mobilisation est nécessaire sur ce volet.

Retraite, mutation interne ou résidentialisation des personnels résidents ont été abordées, concernant notamment les établissements de Munich, Fribourg ou Düsseldorf. Pour Berlin, La fusion du FG avec l'école Voltaire, dont les classes de collège sont devenues gratuites, à l'exception des 6^{ème}. Les CM2 et 6ème du FG ont été transférés dans la nouvelle école (élèves de l'administration allemande inclus qui auront à terme à

acquitter des frais de scolarité). Des doutes ont été soulevés quant à l'obtention du statut de Ersatzschule pour l'école primaire, en raison de l'état des finances du Sénat de Berlin. Les subventions Erstazschule ne devraient pas occasionner de baisse des frais de scolarité, car elles devraient servir d'après le plan de financement présenté à rembourser l'emprunt contracté pour l'achat du bâtiment (au Sénat de Berlin ...) et sa rénovation. Les postes ont été conservés, à l'exception d'un poste de résident en Allemand, mais qui coïncidait avec un départ en retraite. Des inquiétudes demeurent en cas de restructuration des groupes de langue notamment et des classes, même si le FG bénéficie d'une certaine flexibilité avec la bivalence des enseignants de l'administration allemande. Concernant le problème non réglé de l'état des bâtiments du FG, tout le monde temporise en l'attente du transfert de gestion au Sénat de Berlin (2013) Toutefois, faut-il encore rappeler qu'une inspection des locaux a eu lieu depuis un moment qui indiquait des travaux à réaliser ? L'électricité, les moquettes de 1975 pourraient poser des problèmes de sécurité. Le SNES considère que l'AEFE aussi doit veiller au bon état et à la bonne sécurité des lieux. Comme nous l'avons dit à l'Agence, le CHSCT est selon nous compétent notamment pour les personnels détachés.

A Francfort, l'établissement se veut « pilote » dans plusieurs domaines et s'investit beaucoup plus que les autres lycées du réseau AEFE dans les troubles spécifiques des apprentissages. Sujet bien sûr important mais qui ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt des difficultés pour les personnels : multiplication des réunions, brouillage dans le fonctionnement des équipes. Par ailleurs, ces projets se font sans moyens supplémentaires, ce qui n'est pas acceptable. Ils ne doivent pas non plus masquer les carences du dialogue social et le respect des instances, notamment le Conseil d'Etablissement. Le SNES est intervenu à nouveau pour que les textes de l'AEFE soient respectés. La hiérarchie nous a confirmé que, suite à nos interventions, des rappels seraient faits sur ces points. « Pilote » donc, mais pas sur tous les plans !

A Munich l'établissement a été présenté localement comme au bord de la faillite ! Renseignement pris, il n'en est rien, même si la différence d'appréciation entre l'administration locale et l'AEFE peut surprendre. Il est donc plus qu'urgent de relancer les dossiers des personnels sur le plan des salaires et indemnités, ainsi que les demandes répétées de résidentialisations de titulaires non résidents. Les frais de scolarité sont très élevés à Munich. Le SNES rappelle que les EGD sont des établissements publics d'éducation, qu'ils ne sont pas censés faire du profit mais qu'au contraire, une bonne gestion doit consister à améliorer les conditions d'enseignement et les conditions de travail des personnels.

Une délégation du SNES hors de France, Allemagne et Berlin a été reçue par le coordonnateur de l'AEFE, accompagné de la proviseure de Berlin. Au-delà de points précis ou individuels évoqués lors de l'entretien, le SNES est revenu sur des dossiers de fond. La question des postes qui selon nous pose aujourd'hui problème sur la zone Europe car l'AEFE reprend des supports budgétaires et bloque toute possibilité de résidentialisation, pénalisant ainsi de nombreux titulaires. Le SNES a demandé que la **politique affichée par l'AEFE de résidentialisation** ne soit pas qu'un engagement et soit suivie d'effet pour nos collègues. Confirmation nous a également été donnée sur la question des temps partiels qui seraient bien gérés selon le cadrage de l'AEFE (règles explicites avec de possibles dérogations) et que la question des équivalents temps plein (ETP), si elle était à prendre en compte, ne devait pas faire blocage sur les demandes et dossiers des collègues. Par ailleurs, l'administration nous confirme qu'il n'y a pas de « plan » de réductions des postes en Allemagne, même si « le réseau compte beaucoup de résidents ». Pour le SNES, ce n'est bien sûr pas qu'une question de nombre qui doit être prise en compte. Les réseaux ont aussi des histoires et sont devenus ce qu'ils sont grâce à tous les personnels, dont certains y enseignaient déjà avant la création de l'AEFE. Il ne s'agit donc pas de raisonner le regard fixé sur les chiffres : éducation et calculette ne font pas bon ménage en termes de qualité d'enseignement, contrairement aux convictions du gouvernement actuel, traduites dans les contraintes de l'AEFE. La délégation SNES est également revenue sur la question des grilles de rémunération des recrutés locaux, dont la révision est à l'étude. Pour court rappel des questions soulevées : maintien au moins de la situation actuelle, prise en compte des qualifications des personnels, élaboration/révision des grilles salariales avec prises en compte des difficultés actuelles. Comme nous l'avons rappelé, la CCPL a évidemment toute compétence pour traiter de ces questions et il est important de ne pas déconcentrer pour enlever aux personnels la vision globale du dossier. Par ailleurs, les difficultés liées au dernier arrêté sur l'**avantage familial** et le passage à zéro de plusieurs tranches pour l'Allemagne ont été évoquées. Le SNES a précisé qu'il avait déposé un recours en annulation sur l'arrêté.

En conclusion, le SNES Allemagne est sur tous les fronts concernant l'action syndicale et la défense des personnels. Les collègues doivent se mobiliser massivement derrière le SNES pour permettre à toutes ces actions d'aboutir et d'améliorer les conditions de travail dans ce réseau.

A Londres

Le SNES hors de France était présent à Londres le 16 novembre. Au programme, une heure d'information syndicale à Charles de Gaulle, une rencontre avec le proviseur de l'établissement, le Conseiller Culturel adjoint, puis visite au Collège franco bilingue de Londres avec rencontre du chef d'établissement, de deux membres du Board, toujours en présence du COCAC adjoint.

L'heure d'information syndicale au Lycée Français a été l'occasion de rappeler l'importance de l'action de terrain dans un contexte éducatif morose où l'on nous rebat par trop les oreilles avec les budgets contraints. Le travail du SNES dans les instances et sur le terrain est aussi de mettre au jour les incohérences de la politique gouvernementale en termes d'éducation, transcrites à l'AEFE dans le budget : masse salariale non couverte par la dotation de l'Etat, enveloppe contrainte et restriction ou blocages alors que la prise en charge Sarkozy continue, même avec les limites récemment imposées, à peser sur l'ensemble du budget et des marges. L'indemnitaire a bien sûr été source d'échanges, avec tous les blocages connus sur l'ISVL ainsi que les difficultés liées aux prestations familiales à l'AEFE. La cherté de vie à Londres pèse sur le budget des personnels qui ne sont épargnés ni pour le prix des loyers ou des transports ou, pour ceux d'entre eux qui sont parents, sur les frais de gardes et de scolarité. Le SNES rejette la forte augmentation des frais d'inscription au Lycée Français. Nous avons rappelé à l'administration les engagements d'exonération pris pour les **recrutés locaux** et maintenons qu'ils doivent être tenus. Concernant les **résidents**, et en l'absence de solution adéquate trouvée pour les personnels, le mot d'ordre de non-paiement de ces frais est lancé par la section Londres, soutenue par le SNES hors de France. Nous l'avons évoqué également auprès de l'administration : pour le SNES, ces droits de première inscription sont une autre manière (à peine déguisée !) d'augmenter fortement les frais de scolarité. Les résidents les subissent de plein fouet car ils ne sont pas pris en compte dans le montant de l'avantage familial, déjà mis à mal et raboté partout où cela est possible par l'AEFE.

L'évaluation des personnels a fait l'objet d'une double entrée dans les échanges. Dans le contexte **éducation nationale** car le projet de décret du ministre Chatel venait de tomber, mais aussi sur les **personnels locaux**. Sur le premier le SNES a rappelé l'aberration du projet qui relègue à l'arrière-plan le cœur de métier dans l'évaluation (évaluation disciplinaire). Sur le second (recrutés locaux à Londres), nous avons pu noter à nouveau qu'un travail important de remise à plat avait été fait, notamment sur les grilles salariales. Le SNES a toutefois rappelé que pour les recrutés locaux non plus, l'individualisation de l'évaluation et la « carotte » des primes n'étaient pas une bonne solution car, collectivement, les personnels ont ainsi peu ou pas de perspective de carrière ou de bonification ; le tout manque d'équité et de cohérence collective. Pour le SNES, ce projet aussi doit être revu.

La visite du Collège franco bilingue de Londres (CFBL) a été l'objet de la deuxième partie. Le SNES a profité de la connaissance fine du dossier par le conseiller culturel adjoint pour revenir sur quelques règles, notamment sur les fonctionnements et le travail des personnels, y compris dans le cadre de la convention. L'ouverture du niveau collège entraîne, dès cette rentrée, de nouveaux recrutements de résidents. Il serait bon que ceux-ci soient complètement informés des conditions de leurs contrats et conditions de travail, en particulier sur la période de faux résidents. La rencontre avec les collègues a confirmé que tous ces points n'avaient pas fait l'objet d'une information précise, en particulier dans le domaine salarial. Lors de la rencontre avec le chef d'établissement et les membres du « board », ces points ont bien sûr été abordés, concernant des situations personnelles mais aussi toute difficulté administrative liée à l'arrivée. L'obligation et l'importance de la signature des ventilations de service (VS) ont d'ailleurs été rappelées, ce document étant en effet indispensable pour la régularisation administrative des collègues et le versement complet de leur salaire. Sur ce dernier point, le « board » a d'ailleurs répondu à une demande et annoncé que, pour la période de faux résident, les collègues seraient rémunérés (sur la période de faux résident) par rappel, en fonction de leur traitement indiciaire. Nous sommes également intervenus sur les difficultés des résidents/parents d'élèves et les exigences de frais d'inscription et de scolarité dans la mesure où, en contrat local, les collègues ne touchent pas l'avantage familial et ces frais sont une sanction pour eux. **Le SNES a demandé que des solutions soient trouvées, dans la ligne de ce que peut couvrir l'avantage familial sur le contrat de résident.** Des points liés à la pédagogie, aux services des personnels, ont également été abordés et semblent en voie de règlement. En bref, de nombreux échanges sur des dossiers importants pour les personnels et dans lesquels la section SNES de Londres est fortement impliquée, ce qui illustre tout à fait la place déterminante de l'action syndicale aujourd'hui, dans les établissements à l'étranger.

Roger FERRARI
Secrétaire national chargé
des questions hors de France,
Annie DELPORTE, Henri-Jean NOURI,
Patrick SOLDAT, Laurent PICARD
Membres du Secteur Hors de France.
RF/AD/HN/PS/LP

L'Université Syndicaliste, suppl. au n° 657 du 13 octobre 2007 hebdomadaire du Syndicat National des Enseignements de Second degré (F.s.u.), 46, avenue d'Ivry 75647
PARIS Cedex 13. Directeur de la publication : Roland HUBERT- tél. : 01 42 80 91 04
imprimerie P.R.O.F.-- N° C.P. 0108 S 06386. ISSN n° 0751.5839.